

# Communiqué de presse

## AllianzGI votera contre le plan d'action pour la transition climatique et l'élection du Président du conseil d'administration de Woodside Energy

**10.04.2024** | Allianz Global Investors (AllianzGI), l'un des principaux acteurs mondiaux de la gestion active, annonce aujourd'hui son intention de voter contre le point 6, « **Plan d'action pour la transition climatique et rapport d'activité 2023** », lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de Woodside Energy Group Ltd. qui se tiendra le 24 avril 2024. La société votera également contre la résolution 2a, « **la réélection du Président du conseil d'administration** ».

**Matt Christensen, Responsable mondial de l'investissement durable et à impact** commente : « *Selon nous, Woodside Energy ne démontre pas un niveau d'action suffisant pour respecter les engagements de l'Accord de Paris. Le Plan d'action pour la transition climatique et le rapport d'avancement 2023 récemment publiés par l'entreprise comprennent plusieurs points d'amélioration, tels que la réduction de l'utilisation des crédits carbone pour les émissions des Scopes 1 et 2 ainsi que la spécification d'un objectif de réduction des émissions sur son approche du Scope 3. Cependant, nous pensons qu'il est probable qu'il reste en deçà d'une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris, sujet dont nous avons déjà discuté avec l'entreprise et sur lequel nous sommes impatients de continuer à nous engager après l'Assemblée générale. En outre, dans les entreprises au sein desquelles le climat est une question importante, nous considérons que le conseil d'administration est responsable en dernier ressort de l'élaboration d'un plan de transition et, par conséquent, nous ne serons pas en mesure de soutenir la réélection de son président actuel, M. Richard Goyder* ».

Allianz Global Investors n'exclut pas les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz, car celui-ci fournit actuellement des services d'une importance cruciale en constituant une part importante du bouquet énergétique sur de nombreux marchés. Cependant, AllianzGI souhaite que le secteur dans son ensemble, et les sociétés de son portefeuille en particulier, tracent leur propre voie pour s'adapter à un avenir durable. Cela contribuera aux efforts visant à contrôler le changement climatique dans les limites des objectifs fixés, principalement dans le cadre de l'Accord de Paris, réduisant ainsi les risques financiers associés pour nous et nos clients en tant que fournisseurs de capitaux.

Pour les entreprises des secteurs fortement émetteurs, au-delà d'un engagement fort, AllianzGI attend des actions effectives. Il est important d'obtenir de fortes réductions d'émissions de Scopes 1 et 2 à moyen terme et de voir quelles seront ces réductions sur une base brute, l'utilisation de crédits carbone étant inappropriée dans ce cas. Les entreprises doivent démontrer leur engagement en faveur de la transition des produits et des technologies, en s'appuyant sur des investissements en capital. Enfin, AllianzGI s'attend à ce que les entreprises démontrent qu'elles s'efforcent de réduire les émissions de manière responsable en aval de la chaîne, dans le cadre du Scope 3.

Plus tôt cette année, AllianzGI a publié son analyse annuelle de l'exercice de ses droits de vote en assemblée générale en 2023 dans le monde entier, sur la base de sa participation à 9 137 (2022 : 10 205) assemblées d'actionnaires et de son vote sur près de 100 000 (2022 : 95 512) résolutions déposées par le conseil d'administration et des actionnaires.

AllianzGI a voté contre, a refusé ou s'est abstenu de voter sur au moins un point de l'ordre du jour lors de 71 % des assemblées dans le monde (2022 : 69 %). Au niveau mondial, la société s'est opposée à 18 % des propositions liées au capital, à 24 % des élections d'administrateurs et à 41 % des propositions liées à la rémunération, ce qui reflète ses attentes élevées en matière de gouvernance.

## Contact

### Allianz Global Investors

**Marion Leblanc-Wohrer** : + 33 1 73 05 77 91 [marion.leblancwohrer@allianzgi.com](mailto:marion.leblancwohrer@allianzgi.com)  
**Charlotte Forty de Lamarre** : + 33 6 09 06 41 70 [charlotte.fortydelamarre@allianzgi.com](mailto:charlotte.fortydelamarre@allianzgi.com)

### Steele & Holt

**Servane Taslé** : + 33 6 66 58 84 28 [servane@steeleandholt.com](mailto:servane@steeleandholt.com)  
**Julien Toury** : + 33 6 74 04 51 61 [julien@steeleandholt.com](mailto:julien@steeleandholt.com)

---

## À propos d'Allianz Global Investors

Allianz Global Investors est l'un des principaux gestionnaires d'actifs mondiaux, comptant plus de 600 professionnels de l'investissement dans plus de 20 bureaux à travers le monde et gérant 533 milliards d'euros\* d'actifs. Nous investissons à long terme et cherchons à générer de la valeur pour nos clients à chaque étape du processus d'investissement. Pour ce faire, nous sommes actifs - dans notre manière de travailler en partenariat avec nos clients, d'anticiper l'évolution de leurs besoins et d'élaborer des solutions sur les marchés publics et privés. L'accent mis sur la protection et l'amélioration des actifs de nos clients nous conduit naturellement à nous engager en faveur du développement durable afin de susciter des changements positifs. Notre objectif est d'améliorer l'expérience d'investissement de nos clients, quels que soient leur localisation et leurs objectifs.

\* Données au 31 décembre 2023. Le total des actifs sous gestion correspond aux actifs ou aux portefeuilles de titres, évalués à leur valeur de marché actuelle, pour lesquels les sociétés d'Allianz Global Investors sont chargées, vis-à-vis des clients, de prendre des décisions discrétionnaires en matière de gestion d'investissement et de gestion de portefeuille, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un sous-conseiller (il s'agit notamment des actifs d'Allianz Global Investors qui sont désormais sous-conseillés par Voya IM depuis le 25 juillet 2022). Cela exclut les actifs pour lesquels les sociétés d'Allianz Global Investors ne sont principalement responsables que des services administratifs. Les actifs sous gestion sont gérés pour le compte de tiers ainsi que pour le compte du groupe Allianz.

## Avertissement

L'investissement comporte des risques. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent fluctuent et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital investi. Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Il s'agit d'une communication commerciale. Il est destiné à des fins d'information uniquement. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement ou une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'un titre et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat d'un titre.

Les points de vue et opinions exprimés dans ce document, qui peuvent être modifiés sans préavis, sont ceux de l'émetteur ou de ses sociétés affiliées au moment de la publication. Certaines données utilisées proviennent de diverses sources jugées fiables, mais l'exactitude ou l'exhaustivité des données n'est pas garantie et aucune responsabilité n'est assumée pour toute conséquence directe ou indirecte. L'exactitude ou l'exhaustivité des données n'est pas garantie et aucune responsabilité n'est assumée pour les pertes directes ou indirectes résultant de leur utilisation. La reproduction, la publication, l'extraction ou la transmission du contenu, quelle qu'en soit la forme, n'est pas autorisée.

Ce matériel n'a pas été examiné par les autorités réglementaires. En Chine continentale, il est destiné aux investisseurs institutionnels nationaux qualifiés (Qualified Domestic Institutional Investors) conformément aux règles applicables. aux investisseurs institutionnels nationaux qualifiés, conformément aux règles et réglementations en vigueur, et à titre à des fins d'information uniquement. Ce document ne constitue pas une offre publique en vertu de la loi n° 26.831 de la République argentine. 26.831 de la République argentine et de la résolution générale n° 622/2013 du CNS. Cette communication a pour seul objectif d'informer et ne constitue en aucun cas une promotion ou une publicité des produits et/ou services d'Allianz Global Investors en Colombie ou auprès des résidents colombiens, conformément à la partie 4 du décret 2555 de 2010. Cette communication ne vise en aucun cas à initier directement ou indirectement l'achat d'un produit ou la prestation d'un service offert par Allianz Global Investors. En recevant ce document, chaque résident colombien reconnaît et accepte d'avoir contacté Allianz Global Investors de sa propre initiative et que la communication ne découle en aucun cas d'activités promotionnelles ou de marketing menées par Allianz Global Investors. Les résidents colombiens acceptent que l'accès à tout type de page de réseau social d'Allianz Global Investors se fasse sous leur propre responsabilité et initiative et sont conscients qu'ils peuvent accéder à des informations

## ALLIANZGI PRESS RELEASE

spécifiques sur les produits et services d'Allianz Global Investors. Cette communication est strictement privée et confidentielle et ne peut être reproduite, sauf autorisation expresse d'Allianz Global Investors. Cette communication ne constitue pas une offre publique de titres en Colombie conformément à la réglementation sur l'offre publique énoncée dans le décret 2555 de 2010. Cette communication et les informations qu'elle contient ne doivent pas être considérées comme une sollicitation ou une offre de la part d'Allianz Global Investors ou de ses sociétés affiliées de fournir des produits financiers au Brésil, au Panama, au Pérou et en Uruguay. En Australie, ce document est présenté par Allianz Global Investors Asia Pacific Limited ("AllianzGI AP") et est destiné à l'usage exclusif des conseillers en investissement et autres investisseurs institutionnels/professionnels, et ne s'adresse pas au public ou aux investisseurs individuels. AllianzGI AP n'est pas autorisée à fournir des services financiers aux particuliers en Australie. AllianzGI AP est exemptée de l'obligation de détenir une licence australienne de services financiers à l'étranger en vertu du Corporations Act 2001 (Cth) conformément à l'ASIC Class Order (CO 03/1103) en ce qui concerne la fourniture de services financiers à des clients de gros uniquement. AllianzGI AP est agréée et réglementée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes.

Ce document est distribué par les sociétés suivantes d'Allianz Global Investors : Allianz Global Investors GmbH, société d'investissement allemande agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) ; Allianz Global Investors (Schweiz) AG ; Allianz Global Investors UK Limited, agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority ; à Hong Kong, par Allianz Global Investors Asia Pacific Ltd, agréée par la Hong Kong Securities and Futures Commission ; à Singapour, par Allianz Global Investors Singapore Ltd, réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour [numéro d'enregistrement de la société : 199907169Z] ; au Japon, par Allianz Global Investors Japan Co, Ltd, enregistrée au Japon en tant qu'opérateur d'instruments financiers [numéro d'enregistrement 424 du directeur du bureau local des finances de Kanto (opérateur d'instruments financiers)], membre de la Japan Investment Advisers Association, de la Investment Trust Association, Japan et de la Type II Financial Instruments Firms Association ; à Taïwan, par Allianz Global Investors Taiwan Ltd, agréée par la Financial Supervisory Commission de Taïwan ; et en Indonésie, par PT. Allianz Global Investors Asset Management Indonesia, agréée par l'autorité indonésienne des services financiers (OJK). Admaster : 3490814